

Information sur l'offre et les
conditions tarifaires applicables à
partir du 1^{er} janvier 2025

BANQUE TRANSATLANTIQUE LUXEMBOURG

Information sur l'offre et les conditions tarifaires applicables à partir du 1er janvier 2025

Banque Transatlantique Luxembourg est votre partenaire pour vous accompagner dans la gestion globale de votre patrimoine en mobilisant les expertises de ses équipes au Luxembourg ainsi que les savoir-faire du Groupe et de ses partenaires. Nous avons développé une offre riche et robuste de solutions d'investissement, adapté notre offre de prêts et crédits pour vous aider dans la gestion de votre trésorerie et sommes à votre écoute pour vous aider à gérer votre patrimoine et atteindre vos objectifs personnels et professionnels.

1. Convention de compte (« Tenue de compte » selon le Règlement grand-ducal du 6 juin 2018)

Au moment où vous choisissez Banque Transatlantique Luxembourg comme partenaire pour vous accompagner dans la gestion de votre patrimoine, nous signons ensemble une convention de compte qui fixe le cadre de la relation de confiance entre la Banque et vous-même.

Les frais de tenue de compte sont définis sur base annuelle pour les personnes physiques et les personnes morales et incluent :

- Un compte courant multidevises ;
- Un accès à une carte de crédit pour un titulaire ou mandataires de compte (carte Gold pour les personnes physiques et carte Business pour les personnes morales) ;
- Une avance patrimoniale sous la forme d'un droit de tirage conventionnel pour les clients disposant d'actifs financiers éligibles de plus d'un (1) million d'euros déposés dans les livres de la Banque (sous réserve de la signature de la convention dédiée) ;
- Un relevé de portefeuille trimestriel incluant une situation détaillée de votre portefeuille d'investissement avec une information transparente sur l'ensemble des opérations sur titres réalisées sur la période écoulée ainsi que sur les frais ;
- Un accès web.

Ces frais seront prélevés semestriellement à terme échu sur la base suivante :

	Montant annuel	Prélèvement semestriel
Personnes Physiques	1.300 € ¹	650 €
Personnes Morales	1.850 €	925 €
(+ TVA en vigueur)		

¹ Pour toute entrée en relation à compter du 01-01-2025 pour laquelle aucun mandat de gestion n'aura été souscrit, le montant annuel s'élèvera à 2.800€, le montant semestriel à 1.400 €.

Information sur l'offre et les conditions tarifaires applicables à partir du 1er janvier 2025

2. Notre offre d'investissement

Banque Transatlantique Luxembourg vous accompagne dans la gestion de vos actifs. Que vous souhaitiez déléguer la gestion de vos actifs, bénéficier des conseils de nos experts tout en restant maître de la gestion ou encore gérer votre portefeuille en toute indépendance, nous vous offrons différentes offres d'investissement adaptées à votre patrimoine et à vos attentes :

- Vous souhaitez **déléguer la gestion** de votre portefeuille aux experts de la Banque – Banque Transatlantique Luxembourg a développé deux offres adaptées d'une part à votre profil d'investisseur mais également à votre capacité d'investissement - la « Gestion Déléguée Profilée » ou la « Gestion Déléguée Sur Mesure » si vous disposez d'une capacité d'investissement dépassant trois (3) millions d'euros ;
- Vous voulez **rester maître** de la gestion de vos actifs **tout en ayant accès à l'expertise** de la Banque – nous vous proposons deux offres distinctes de conseil en investissement : « Compte Solution d'Investissement » et la « Gestion Conseillée » si vos actifs dépassent un (1) million d'euros ;
- Vous désirez **prendre vos décisions d'investissement en toute indépendance** et souhaitez bénéficier de l'accès aux marchés financiers que peut vous proposer la Banque – nous vous proposons d'ouvrir un « Compte Exécution ».

Banque Transatlantique Luxembourg a opté pour le statut de Conseiller Non Indépendant.

	En deçà de 1 million €	Entre 1 et 5 millions €	Entre 5 et 10 millions €	Au-delà de 10 millions €
Délégation	Gestion Déléguée Profilée	Gestion Déléguée Profilée	Gestion Déléguée Profilée / Gestion Déléguée Sur Mesure	Gestion Déléguée Sur Mesure
Conseil	Compte Solution Investissement	Compte Solution Investissement / Gestion Conseillée	Compte Solution Investissement / Gestion Conseillée	Compte Solution Investissement / Gestion Conseillée
Indépendance	Compte Exécution			

Quel que soit le niveau de délégation que vous souhaitez, nous proposons d'adapter la stratégie d'investissement à votre **profil d'investisseur**, qui sera établi avec vous dès l'entrée en relation.

Nous vous proposons aujourd'hui **quatre orientations de gestion** :

- **Défensif** : vous visez une performance supérieure au rendement monétaire tout en profitant d'une protection significative de votre capital ;
- **Équilibré** : votre profil est caractérisé par un équilibre entre rendement et risque. Vous recherchez à la fois un revenu régulier et une croissance de votre portefeuille ;
- **Dynamique** : Votre stratégie consiste à rechercher un fort potentiel de croissance à long terme ;
- **Offensif** : Vous donnez la priorité à la plus-value de votre portefeuille.

Information sur l'offre et les conditions tarifaires applicables à partir du 1er janvier 2025

Nos offres d'investissement s'appuient sur un processus de sélection d'investissement robuste établi en collaboration avec les équipes du Groupe Banque Transatlantique :

- Un comité d'allocation stratégique pour définir la politique d'investissement : choix des thèmes d'investissement et élaboration de scénarios d'investissement, définition de la structure d'allocation d'actifs et choix d'exposition au marché ;
- Un comité d'allocation tactique pour élaborer des scénarios tactiques et sélectionner des valeurs : ajustement tactique de l'exposition, pondérations sectorielles et sélection de valeurs.

En nous appuyant sur la recherche menée par nos propres équipes et les experts du Groupe Banque Transatlantique, nous avons sélectionné et maintenons un riche univers d'investissement en architecture ouverte et intégrant une grande diversité d'instruments.

Les équipes de gestion, appuyées par les outils et plateformes en place à la Banque et par un réseau de partenaires sélectionnés avec soin, s'assurent à chaque transaction de l'exécution de vos ordres aux meilleures conditions.

L'ensemble de ces services d'investissement nécessitent la signature d'un contrat avec Banque Transatlantique Luxembourg :

- Un mandat de gestion discrétionnaire pour la « Gestion Déléguée Profilée » ou « Gestion Déléguée Sur Mesure »
- Pour le Conseil, un mandat « Compte Solution Investissement » ou un mandat de « Gestion Conseillée »
- Une convention vous permettant de passer des ordres auprès de la Banque dans le cadre du « Compte Exécution ».

Information sur l'offre et les conditions tarifaires applicables à partir du 1er janvier 2025

2.1. La Gestion Déléguée - Déléguer la gestion de votre portefeuille

Gestion Déléguée Profilée

Vous souhaitez que votre portefeuille d'actifs soit géré par la Banque. Notre équipe de gestion gère vos actifs dans le cadre de la **Gestion Déléguée Profilée** en :

- Intégrant vos objectifs et tenant compte de votre appétit pour le risque, de votre horizon de temps et de votre connaissance en matière d'investissements ;
- Exploitant les réseaux d'information et notre recherche pour vous proposer une gestion rigoureuse et cohérente adaptée aux évolutions des marchés financiers afin de rechercher la meilleure performance possible tout en satisfaisant vos exigences de gestion des risques. Nous vous fournissons également notre lettre de gestion trimestrielle contenant une information claire, pertinente et mise à jour sur les analyses de nos équipes et sur les décisions d'investissement prises dans le cadre des différentes stratégies d'investissement
- Mettant en œuvre une analyse continue de votre portefeuille avec un contrôle du risque afin de prendre les décisions tactiques que nous jugeons pertinentes en fonction des évolutions des marchés ;
- Mettant à votre disposition un relevé de portefeuille sur base trimestrielle reprenant la situation détaillée de votre portefeuille et des mouvements réalisés, une information détaillée sur la tarification appliquée ;
- A votre demande, un de nos experts en gestion d'actifs pourra accompagner votre Banquier.

Gestion Déléguée Sur Mesure

Aux clients dont la capacité d'investissement dépasse trois (3) millions d'euros et recherchant un niveau de sophistication et personnalisation plus élevé pour leur portefeuille nous proposons la **Gestion Déléguée Sur Mesure**.

Dans ce contexte, vous aurez accès aux mêmes services que la Gestion Déléguée Profilée mais aussi :

- Une allocation sur mesure des actifs intégrant vos objectifs et tenant compte de vos projets, de votre horizon de temps, de votre appétit pour le risque et de votre expérience en matière d'investissements ;
- Potentiellement une proportion plus importante de vos actifs investis en lignes directes requérant une dynamique de gestion plus forte ;
- Un expert en gestion d'actifs dédié qui pourra appliquer la stratégie d'investissement correspondant à votre profil d'investisseur tout en tenant compte de vos spécificités et de vos préférences en matière d'investissement (devise, marché, secteur industriel par exemple) ;
- Un échange plus soutenu avec votre Banquier qui pourra être accompagné du gérant d'actifs.

Information sur l'offre et les conditions tarifaires applicables à partir du 1er janvier 2025

2.2. Le Conseil - Rester maître de vos décisions d'investissement tout en bénéficiant de l'expertise de la Banque

Vous souhaitez gérer votre portefeuille d'actifs en collaboration avec les experts de la Banque. Nous avons développé une offre globale pour vous accompagner dans vos décisions d'investissement et nous pouvons adapter l'intensité des interactions de nos conseillers en investissement à vos attentes et vos besoins.

Compte Solution Investissement

Bénéficier spécifiquement d'un accès à un conseiller en investissement qui puisse répondre à vos questions et partager avec vous son expertise sur les marchés lorsque vous le sollicitez. Nous avons développé le **Compte Solution Investissement**. Vous pourrez bénéficier de :

- Un accès rapide et pertinent à votre Banquier pour répondre à vos questions sur les investissements et vous conseiller ;
- Des orientations sur des fonds ou produits structurés (en architecture ouverte) vous seront proposés selon les configurations de marché ;
- Une analyse détaillée de la structure d'allocation d'actifs en regard de celle des modèles développés par notre département Gestion d'Actifs ;
- Un suivi continu de la valorisation de votre portefeuille (communication en cas de perte de 10% et plus de la valeur du portefeuille) ;
- Notre lettre de gestion trimestrielle fournissant des informations sur les marchés financiers et un relevé de portefeuille avec une situation détaillée de vos actifs en nos livres, une information sur les mouvements réalisés sur la période écoulée, une information sur les frais par opération ainsi qu'une information sur le niveau de risque de votre portefeuille.

Gestion Conseillée

Vous désirez que Banque Transatlantique Luxembourg fasse un suivi continu de votre portefeuille et de l'allocation de vos actifs puis prenne proactivement contact avec vous pour des opportunités d'investissement susceptibles d'optimiser cette allocation. Nous mettons à votre disposition :

- Une relation interactive avec l'un de nos conseillers en investissement. Il recherche proactivement sur le marché, vous propose des idées d'investissement, il répond à vos questions ;
- Des propositions d'investissement ou d'arbitrages sur différents types d'instruments (actions européennes et internationales, obligations, fonds d'investissement, produits structurés) sur base des analyses de l'allocation de votre portefeuille en ligne avec votre profil d'investisseur pour maximiser votre performance tout en respectant votre appétit pour le risque ;

Information sur l'offre et les conditions tarifaires applicables à partir du 1er janvier 2025

- Un suivi régulier de votre portefeuille pour s'assurer que les opportunités d'investissement proposées sont en ligne avec votre profil d'investisseur, pour surveiller le niveau de risque de votre portefeuille (budget de risque, Asset Allocation, GAP Analysis) et vous alerter lors de variations importantes de la valeur de votre portefeuille (communication en cas de perte de 10% et plus de la valeur du portefeuille) ;
- Un accès aux informations du marché et des références régulières aux différentes stratégies d'investissement considérées par l'intermédiaire de votre conseiller en investissement ;
- Une lettre de gestion trimestrielle sur les marchés financiers et un relevé de portefeuille avec une situation détaillée, une information sur les mouvements réalisés sur la période, une information sur les frais ainsi qu'une information sur le niveau de risque de votre portefeuille.

2.3. Le Compte Exécution - Prendre vos décisions d'investissement en toute indépendance

Vous souhaitez prendre seul vos décisions d'investissement et souhaitez seulement recevoir de Banque Transatlantique Luxembourg une prestation d'exécution de vos ordres d'achat – vente de titres au travers du **Compte Exécution**. La liste des instruments sur lesquels vous êtes susceptibles de pouvoir réaliser des transactions est fournie dans la « Notice d'information sur les instruments financiers » disponible sur notre site internet.

Information sur l'offre et les conditions tarifaires applicables à partir du 1er janvier 2025

2.4. La tarification applicable à notre offre d'investissement

Nous vous informons que notre tarification sur ces services est structurée de la façon suivante :

- Une commission de gestion ou commission de conseil ;
- Des frais de transactions (achat – vente) en fonction de la nature des instruments et des devises. ;
- Des droits de garde.

Pour nos offres « Compte Solution Investissement », « Gestion Conseillée » et « Compte Exécution », les rétrocessions reçues de la part d'un organisme de Placement Collectif (OPC) ou de ses représentants, peuvent être acquises à la Banque suivant le respect des conditions fixées par la réglementation.

La **commission de gestion** ou **de conseil** est appliquée dans le cas des offres de « Gestion Déléguée Profilée », de « Gestion Déléguée Sur Mesure », du « Compte Solution Investissement » ou « Gestion Conseillée ».

Elle est calculée sur base des capitaux gérés en gestion déléguée ou faisant l'objet d'un contrat de conseil et couvre les éléments suivants :

- L'analyse régulière de votre situation patrimoniale et des opportunités d'investissement,
- L'accès à un Banquier qui vous connaît et comprend votre situation,
- Un relevé de portefeuille périodique.

Les taux de commission dépendent de la nature du service d'investissement et sont définis sur base trimestrielle de la façon suivante :

Commission de gestion / conseil +TVA en vigueur	En deçà de 1 million €	Entre 1 et 5 millions €	Entre 5 et 10 millions €	Au-delà de 10 millions €
Gestion Déléguée Profilée ¹	0,30%	0,25%	0,15%	0,075%
Gestion Déléguée Sur Mesure	N/A	N/A	0,20%	0,10%
Compte Solution d'Investissement ²	0,15%	0,125%	0,10%	0,075%
Gestion Conseillée ³	N/A	0,25%	0,20%	0,15%

La commission de gestion est prélevée sur base trimestrielle et est calculée sur la dernière valorisation de votre portefeuille à la fin du trimestre écoulé.

¹ Minimum 380 € par trimestre

² Minimum 195 € par trimestre

³ Minimum 380 € par trimestre

Information sur l'offre et les conditions tarifaires applicables à partir du 1er janvier 2025

Les **frais de courtages** couvrent les frais d'exécution de vos différents ordres et sont calculés sur base du montant de votre ordre et dépendant de la nature du titre sous-jacent à la transaction.

Frais de courtage(i)	
Frais de courtages actions(ii)	0,80%
Frais de courtages obligataires (iii)	0,30%
Commission d'entrée sur produits structurés (iv)	1,50%
Commission de transaction sur autres produits complexes (v)	1,50%
Opérations sur titres commission d'encaissement (vi)	0,25%
Commission de transaction fonds monétaires	0,20%
Commission de transaction fonds monétaires groupe	0,00%

(i) Dans les cas de la Gestion Déléguée (Gestion Déléguée Profilée ou Gestion Déléguée sur Mesure), les frais de courtage sont assujettis à la TVA en vigueur. Les frais de courtage dans le cas du Conseil (Compte Solution d'Investissement et Gestion Conseillée) sont exonérés de TVA ;

(ii) Pour les actions en lignes directes ou fonds d'investissement actions – souscriptions et rachats (minimum 60€). Pour les fonds d'investissement, droits d'entrée promoteur à ajouter ;

Les autres types de fonds et produits de bourse non mentionnés dans ce tableau auront les mêmes frais de courtage que les fonds actions ;

Les frais des correspondants sont inclus exceptés pour les transactions en bourse US, majorées de frais de liquidation de 20USD et les achats en bourse de Londres, majorés d'une taxe boursière de 0,50% ;

(iii) Pour les obligations en lignes directes ou fonds d'investissement obligataires - souscriptions et rachats – minimum 60€. Pour les fonds d'investissement, droits d'entrée promoteur à ajouter ;

(iv) Indépendamment de la commission de structuration perçue par nos partenaires ;

(v) Tels que définis par la réglementation MiF (Marché d'Instruments Financiers) ;

(vi) Taux indiqué maximum montant minimum 1€.

Information sur l'offre et les conditions tarifaires applicables à partir du 1er janvier 2025

Les **droits de garde** couvrant la conservation et la surveillance de votre portefeuille (actions, obligations y compris les fonds d'investissement, métaux précieux et instruments non cotés/private equity). Le taux de droit de garde est dépendant du montant d'actifs déposés dans le cadre d'un service de gestion dans les livres de la Banque selon les conditions présentées ci-dessous (taux trimestriel).

Montant d'actifs du portefeuille	En deçà de 1 million €	Entre 1 et 5 millions €	Entre 5 et 10 millions €	Au-delà de 10 millions €	Private Equity
Droits de Garde trimestriels Minimum 380€ par trimestre +TVA en vigueur	0,10%	0,075%	0,05%	0,025%	MIN 0,10%

Les droits de garde sont calculés trimestriellement post comptés.

La valorisation des droits de garde, à défaut d'information sur la valorisation de parts d'un fonds de Private Equity obtenue du dépositaire dudit fonds, sera reflétée par la valorisation de part communiquée par la société de gestion du fonds. Il se peut que cette valorisation ne fasse pas l'objet d'un audit financier indépendant.

Dans le cadre de la « Gestion Déléguée Profilée » et « Gestion Discrétionnaire » pour les profils Equilibré, Dynamique, Défensif et Offensif une **commission de performance** de 6% HT du solde bénéficiaire s'ajoutera à la commission de Gestion. Elle sera calculée à la fin de chaque période annuelle moyennant le dépassement des seuils de déclenchement suivants : Défensif EURIBOR 3 mois / Equilibré 4% / Dynamique 7% / Offensif 9%. Les éventuels résultats déficitaires antérieurs seront préalablement déduits du solde servant d'assiette de calcul.

Cette commission sera facturée et prélevée au cours du mois de janvier de chaque année.

Ne sont pas concernées : toute ouverture de compte postérieure au 30 juin de l'année en cours ainsi que toute clôture de compte antérieure au 30 juin de l'année en cours.

Information sur l'offre et les conditions tarifaires applicables à partir du 1er janvier 2025

Pour les clients qui souhaitent gérer leurs actifs financiers en toute indépendance dans le cadre du « **Compte Exécution** », les conditions tarifaires ci-dessous s'appliquent :

Compte Exécution	
Droits de garde trimestriels Minimum 640€ (+TVA en vigueur)	0,20%
Frais de courtages actions (i)	2,00%
Frais de courtages obligataires (ii)	1,00%
Commission d'entrée sur produits structurés (iii)	1,50%
Commission de transaction sur produits complexes (iv)	1,50%
Opérations sur titres commission d'encaissement	0,25%
Commission de transaction fonds monétaires	0,30%
Commission de transaction fonds monétaires groupe	0,00%

(i) Pour les actions en lignes directes ou fonds d'investissement actions – souscriptions et rachats (minimum 315€). Pour les fonds d'investissement, droits d'entrée promoteur à ajouter ;

Les autres types de fonds et produits de bourse non mentionnés dans ce tableau auront les mêmes frais de courtage que les fonds actions ;

Les frais des correspondants sont inclus exceptés pour les transactions en bourse US, majorées de frais de liquidation de 20USD et les achats en bourse de Londres, majorés d'une taxe boursière de 0,50% ;

(ii) Pour les obligations en lignes directes ou fonds d'investissement obligataires - souscriptions et rachats – minimum 315€. Pour les fonds d'investissement, droits d'entrée promoteur à ajouter ;

(iii) Indépendamment de la commission de structuration perçue par nos partenaires ;

(iv) Tels que définis par la réglementation MiF (Marché d'Instruments Financiers).

Information sur l'offre et les conditions tarifaires applicables à partir du 1er janvier 2025

3. Une longue expérience de l'Assurance Vie

Banque Transatlantique Luxembourg est courtier agréé par le Commissariat Aux Assurances et répond à toutes les exigences liées à la distribution d'assurance vie luxembourgeoise.

Nous disposons d'une offre en architecture ouverte qui nous permettra de trouver les solutions adaptées à vos attentes, en fonction de votre pays de résidence.

Nous travaillons avec un réseau étendu de partenaires sur le marché Luxembourgeois avec lesquels nous avons tissé depuis de longues années une relation de confiance pour le bénéfice de nos clients communs.

La tarification est fonction de la tarification appliquée par l'assureur, de la part. Les frais de gestion et de courtages sont ceux appliqués à la Gestion Déléguée.

Support d'investissement	Fonds Interne Dédié			Fonds d'Assurance Spécialisé Privte Equity	Fonds Général
	Montant de la prime	< 1 million €	De 1 à 5 millions €		
Frais de gestion administratifs courtier trimestriels Minimum 380€ par trimestre	0,10%	0,075%	Nous consulter	0,10%	0,075%

Banque Transatlantique Luxembourg est également banque dépositaire agréée auprès du Commissariat Aux Assurances afin d'être dépositaire de contrats d'assurance vie ou de contrats de capitalisation de droit luxembourgeois.

A ce titre, nous avons mis en place des conventions tripartite de dépôt avec un certain nombre de compagnies d'assurance luxembourgeoises.

Les **droits de garde** couvrant le service de banque dépositaire agréée visent la conservation et la surveillance de votre portefeuille (actions, obligations y compris les fonds d'investissement, métaux précieux et instruments non cotés/private equity). Le taux de droit de garde est dépendant du support d'investissement déposé dans les livres de la Banque selon les conditions présentées ci-dessous (taux trimestriel).

Support d'investissement	Fonds Interne Dédié	Fonds d'Assurance Spécialisé
Droits de Garde trimestriels Minimum 380€ par trimestre +TVA en vigueur	0,10%	0,15%

Les droits de garde sont calculés trimestriellement post comptés.

Les frais de gestion et de courtages sont ceux repris ci-avant.

Information sur l'offre et les conditions tarifaires applicables à partir du 1er janvier 2025

4. Ingénierie Patrimoniale et Fiscalité Opérationnelle

De concert avec les experts à votre service (financiers, juristes, fiscalistes) ainsi qu'avec un solide réseau de professionnels internationaux dédiés, nos équipes d'Ingénierie Patrimoniale et Financière peuvent vous accompagner dans le déploiement bancaire de votre stratégie patrimoniale.

Nous vous aidons à organiser vos comptes dans nos livres en alignement avec la structure de votre patrimoine et pouvons contribuer à faire le lien entre vos conseils établis dans les différents pays où vous êtes actif et intégrer les aspects internationaux de votre situation.

Dans le contexte de notre offre Gestion Conseillée, les équipes d'Ingénierie peuvent également, sur certaines juridictions, vous fournir une analyse des potentiels impacts fiscaux des transactions que vous envisagez.

Les équipes de la Banque Transatlantique Luxembourg sont à même de vous accompagner dans vos démarches de fiscalité opérationnelle (déclaration et paiement de taxes locales, démarche aux fins de bénéficier de taux conventionnels réduits) pour les revenus issus de votre portefeuille.

Enfin, la Banque propose également à ses clients la fourniture d'un rapport fiscal annuel destiné à aider à la complétion de leurs déclarations fiscales en tenant compte des spécificités juridiques et réglementaires locales. Ce service est aujourd'hui déployé pour le Luxembourg, la France, la Belgique, l'Espagne, la Grande Bretagne, le Portugal et l'Allemagne.

Fiscalité opérationnelle

Procédure complète de demande à posteriori d'application des taux conventionnels (Tax Reclaim)	10% des taxes récupérées avec minimum de 1.335€ (+TVA en vigueur)
Tax Voucher simple (attestation de perception de revenus)	230 € (+TVA en vigueur)
Rapport fiscal annuel post clôture de compte	340 € (+TVA en vigueur)

Information sur l'offre et les conditions tarifaires applicables à partir du 1er janvier 2025

5. Financement de vos projets et Crédits lombards (accompagnement dans la gestion de vos actifs)

Le financement étant une composante essentielle de la gestion de votre patrimoine global, nous souhaitons vous accompagner en tenant compte de votre contexte familial, de votre patrimoine personnel et familial, de vos différents objectifs personnels et professionnels à court, moyen et plus long-terme.

Banque Transatlantique Luxembourg vous accompagne dans la réalisation de vos projets et dans l'optimisation de la gestion de votre trésorerie en vous proposons différents types de prêts ou crédits.

- Levier conventionnel ;
- Crédits Lombards ;
- Prêts immobiliers ;
- Mise en place de garanties.

Levier conventionnel

Les clients disposant de portefeuille d'actifs pondérés de plus de quatre (4) millions d'euros objets d'une convention de gestion déléguée ou conseil dans les livres de la Banque, diversifiés ou mono- lignes, peuvent avoir accès à un Levier Conventionnel. Cette ligne atteindra un (1) million d'euros maximum (**). Au-delà le client devra formuler une demande auprès du Comité de Crédit de Banque Transatlantique Luxembourg.

La ligne de crédit ainsi octroyée sera automatiquement gérée par la Banque.

Levier Conventionnel	
Taux d'intérêt (*)	Euribor + 0,80%
Frais de dossier	offerts

(**) La limite s'entend compte tenu des engagements globaux repris sur les comptes du client et toute personne morale qu'il détiendrait directement ou indirectement à plus de 25%.

Information sur l'offre et les conditions tarifaires applicables à partir du 1er janvier 2025

Crédits Lombards

Afin de vous permettre d'optimiser la gestion de vos actifs et de profiter d'opportunités de marchés vous aurez la possibilité de contracter un crédit lombard dans les conditions suivantes :

Crédits Lombards	
Taux d'intérêt (*)	Euribor + 1,50%
Frais de dossier	0,50% du montant autorisé avec un montant minimum de 1.210€
Majoration contractuelle de taux (contrats soumis au droit luxembourgeois) en cas d'impayés	Majoration de l'échéance impayée de 2 % (DEUX) par an

Prêts immobiliers

L'immobilier est une composante importante du patrimoine de la plupart de nos clients, qu'il s'agisse de résidence principale - secondaire, ou d'immeuble de rapport. Les équipes de Banque Transatlantique Luxembourg disposent d'un savoir-faire et d'une expérience des crédits hypothécaires en Grande Bretagne, en France, au Luxembourg, au Portugal et en Espagne.

Une fiche d'information dédiée à l'ensemble des prêts immobiliers est disponible sur demande auprès de votre Banquier.

La Banque se réserve la possibilité de demander une expertise indépendante auprès d'un expert choisi par la Banque. Les frais d'expertise immobilière seront alors imputés à l'Emprunteur.

Prêts immobiliers	
Pour tout type de prêt, veuillez-vous adresser à votre Banquier pour connaître le taux (*)	
Frais de dossier (à chaque mise en place)	1.00% du capital emprunté (minimum 1.700€)
Frais d'avenant	1.700€

(*) Dans tous les cas, Banque Transatlantique Luxembourg a introduit dans sa tarification crédit mention de « coût de refinancement » correspondant aux spread subis lors de la recherche de refinancement. Celui-ci sera au maximum de 0,30% en € et 0,50% en devises et se présentera pour les crédits à taux variable sous la forme suivante : index + taux de refinancement + marge

Un taux plancher de 0 est automatiquement appliqué aux index qui ne peuvent être négatifs.

Information sur l'offre et les conditions tarifaires applicables à partir du 1er janvier 2025

Mise en place de garanties

Nous pouvons accompagner nos clients dans leurs projets personnels et professionnels grâce à la mise en place de garanties :

- Garanties à première demande ;
- Garanties de passifs ;
- Garanties locatives.

Mise en place de garanties	
Garanties inférieures ou égales à €1.000.000	1,5% de la garantie (minimum octroyée 2.800€)
Garanties supérieures à €1.000.000	0,50% de la garantie octroyée

6. Gestion de trésorerie

Banque Transatlantique Luxembourg peut vous accompagner dans la gestion de votre trésorerie

- Droit de tirage conventionnel
- Découverts⁴ – prêts personnels
- Operations de change au comptant
- Dépôts à vue ou à terme

Droit de tirage conventionnel

Dans le cadre de la convention de compte que vous signez avec la Banque et dans la mesure où vous disposez d'un montant d'actifs déposés dans nos livres d'au moins un (1) million d'euros, nous pouvons vous accorder a priori une avance sur dividendes et/ou plus-values latentes équivalant à 10% de vos actifs en nos livres dans une limite d'un (1) million d'euros maximum (**).

Droit de tirage conventionnel	
Taux d'intérêt débiteurs (prêts en Euro)	ESTER + 2,00%
Frais de dossier	offerts

⁴ Au sens du Règlement grand-ducal du 6 juin 2018

Information sur l'offre et les conditions tarifaires applicables à partir du 1er janvier 2025

Mise en place de garanties

Nous pouvons accompagner nos clients dans leurs projets personnels et professionnels grâce à la mise en place de garanties :

- Garanties à première demande ;
- Garanties de passifs ;
- Garanties locatives.

Mise en place de garanties	
Garanties inférieures ou égales à €1.000.000	1,5% de la garantie (minimum octroyée 2.800€)
Garanties supérieures à €1.000.000	0,50% de la garantie octroyée

6. Gestion de trésorerie

Banque Transatlantique Luxembourg peut vous accompagner dans la gestion de votre trésorerie

- Droit de tirage conventionnel
- Découverts⁴ – prêts personnels
- Operations de change au comptant
- Dépôts à vue ou à terme

Droit de tirage conventionnel

Dans le cadre de la convention de compte que vous signez avec la Banque et dans la mesure où vous disposez d'un montant d'actifs déposés dans nos livres d'au moins un (1) million d'euros, nous pouvons vous accorder a priori une avance sur dividendes et/ou plus-values latentes équivalant à 10% de vos actifs en nos livres dans une limite d'un (1) million d'euros maximum (**).

Droit de tirage conventionnel	
Taux d'intérêt débiteurs (prêts en Euro)	ESTER + 2,00%
Frais de dossier	offerts

(**) La limite s'entend compte tenu des engagements globaux repris sur les comptes du client et toute personne morale qu'il détiendrait directement ou indirectement à plus de 25%.

⁴ Au sens du Règlement grand-ducal du 6 juin 2018

Information sur l'offre et les conditions tarifaires applicables à partir du 1er janvier 2025

Découverts⁵ – prêts personnels

Banque Transatlantique Luxembourg propose à ses clients personnes physiques et personnes morales la possibilité de découverts

Commission de risque	
Commission de dépassement <i>Taux appliqué sur la différence entre le solde débiteur comptable le plus élevé de chaque mois de la période et l'autorisation</i>	2,50%
Commission d'immobilisation <i>Taux appliqué au solde moyen débiteur de la période, si le compte est débiteur de plus de 51 jours consécutifs ou non au cours du trimestre (17 jours dans le cadre d'un arrêté mensuel)</i>	0,60%

Compte courant	
Taux d'intérêt débiteur découvert autorisé	ESTER + marge (nous consulter)
Taux d'intérêt débiteur découvert non autorisé	16,00%
Taux d'intérêt créditeur	0,00%

Sociétés	
Commission de mouvements débiteurs	1,5 pour mille – trimestriel
Plus fort découvert trimestriel	0,20%

⁵ Au sens du Règlement grand-ducal du 6 juin 2018

Information sur l'offre et les conditions tarifaires applicables à partir du 1er janvier 2025

Opérations de change au comptant

Nous pouvons faciliter la gestion de vos avoirs en devises et réaliser pour votre compte des opérations de change au comptant sur les principales devises que sont la Livre Sterling, les dollars US et Canadien, le Yen, le Franc Suisse ou la Couronne Norvégienne dans les conditions présentées ci-dessous.

Compte courant	
Contrevaleur inférieure à €25.000	1,00%
Contrevaleur entre €25.000 et €50.000	0,75%
Contrevaleur entre €50.000 et €100.000	0,50%
Contrevaleur supérieure à €100.000	0,25%

Les opérations de change sont réalisées à partir du taux de change indiqué sur le marché interbancaire de gré à gré (Foreign Exchange). Ce taux sera diminué ou augmenté d'une marge variable selon les montants in abstracto des commissions des autres intermédiaires impliqués.

Pour les autres devises, veuillez consulter votre Banquier.

NB : pour les opérations de marché initiées dans une devise et dénouées dans une autre devise, une opération de change au comptant sera automatiquement réalisée par la Banque. Dans ce contexte une marge de change sera automatiquement appliquée au taux de change indiqué sur le marché interbancaire de gré à gré (foreign exchange) en fonction du montant de la transaction (selon les conditions indiquées ci-dessus).

Information sur l'offre et les conditions tarifaires applicables à partir du 1er janvier 2025

Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont rémunérés aux taux des dépôts sur l'Euromarché (EURIBID ou LIBID) diminués d'une marge variable selon les monnaies, les montants et les durées. Le seuil minimum de constitution d'un dépôt à terme est de €500.000. Des pénalités pourront être appliquées en cas de remboursement anticipé (veuillez consulter votre Banquier).

Tarifification banque applicable à l'ensemble des opérations de financement, crédits ou découverts :

Tarifification Banque pour les opérations de financement, crédits ou découverts (Hors frais intermédiaires)	
Rédition Tableau d'amortissement	250€
Attestation d'intérêts	250€
Frais sur impayés de plus de 8 jours	400€
Frais sur premier courrier de relance	500€
Frais sur premier courrier de relance à 30 jours	750€
Frais sur premier courrier de relance à 60 jours	1.000€
Frais sur premier courrier de relance à 90 jours	2.000€
Relance compte à vue débiteur	500€
Mise en place de risque (au-delà de 60 jours)	1.000€
Créance mise en contentieux	3.000€
Saisie sur compte	500€
Attestation de mainlevée d'hypothèque	2.000€
Renouvellement d'hypothèque	3.000€
Relevé d'informations - garanties emprunts	offert
Frais de recherches des comptes clos – minimum 1% du solde du compte et 2,5 € par copie	500€

Information sur l'offre et les conditions tarifaires applicables à partir du 1er janvier 2025

7. Autres produits et services bancaires

7.1. Services liés au fonctionnement du compte

Au-delà des services à haute valeur ajoutée que nous vous proposons au travers de notre offre d'investissement, des produits de financement et autres produits vous permettant d'optimiser la gestion de votre trésorerie, Banque Transatlantique Luxembourg vous assiste sur les opérations bancaires plus classiques.

Chèques				
Emission de chèque de Banque	Zone Euro : 1% (minimum 230€ par chèque + frais de port) Autres devises : 1% (minimum 230,00€ par chèque + frais de port)			
Virements ¹				
Virement/ transferts reçus	Crédit du montant net reçu à la date de valeur du correspondant. Jour ouvré si opération dans une des 15 devises de l'EEE +2 jours ouvrés si change et autres devises.			
Frais de virements standards				
Emission de virements / transferts vers l'étranger (SWIFT)	Zone Euro : 0,20% (minimum 45€, maximum 1.130€)			
	Autres pays : 0,20% (minimum 60€, maximum 3.335€)			
	Frais de virements via l'application mobile : Gratuit			
	Date de valeur : jour ouvré si opération dans une des 15 devises de l'EEE, sinon jour ouvré -1			
Frais de virements « OUR » ²				
Montant	0 – 15K€	15K€ - 50K€	50K€ - 75K€	+75K€
EUR	5€	12€	28€	41€
Autres devises	0,20% - Minimum 40 €, Maximum 170 €			

¹ Au sens du Règlement grand-ducal du 6 juin 2018 ;

² En sus des frais de virement standards, sur demande du client ;

³ Frais facturés en fonction de la contrevaletur en EUR du montant du virement

Information sur l'offre et les conditions tarifaires applicables à partir du 1er janvier 2025

Transfert de titres

Transfert de titres

Par ligne 455€ +0,1% du montant du portefeuille

Or et métaux précieux

2% du montant de la transaction – minimum 230€ + frais de correspondants.

Frais d'administration des comptes en déshérence et des actifs financiers en conservation non réclamés

Après information du client de la situation de déshérence de son compte, la banque appliquera des frais de suivi administratif spécifique du compte en déshérence à hauteur de 1.700 € par an (facturation trimestrielle dès le trimestre suivant le trimestre où s'est tenue l'information).

Après information du client de la clôture de la relation commerciale, la banque appliquera des frais de suivi administratif spécifique les avoirs conservés et non réclamés à hauteur de 1.700 € par an (facturation trimestrielle dès le trimestre suivant le trimestre où s'est tenue l'information).

7.2. Gestion des cartes de crédit (« fourniture d'une carte de crédit » selon le Règlement grand-ducal du 6 juin 2018).

Dans le cadre de la convention de compte que nos clients – personnes physiques ou personnes morales - ouvrent avec Banque Transatlantique Luxembourg, nous proposons une carte de paiement.

Tarification liée au fonctionnement des cartes de crédit

(Hors frais intermédiaires)

Modification du plafond mensuel de paiement	60€
Emission Carte/Pin en urgence (48h)	170€
Réédition d'un code confidentiel	40€
Frais de refection d'une carte	60€
Frais de blocage par la Banque pour usage abusif	115€

Cotisation annuelle carte bancaire (en EUR, GBP, USD ou CHF selon la devise de la carte) pour Capitol. Les Cartes Bdl/Six sont émises uniquement en EUR.

Capitol Gold / mastercard	200€
Capitol Business Mastercard	280€
Capitol Club Visa	280€ puis 555€*
Capitol Horizon Visa	555€ puis 1.110€*
Bdl/Six Visa Web	18€
Bdl/Six Visa Premier	115€
Bdl/Six Visa Business	115€
Bdl/Six Visa infinite	390€

(*) hors coût facturé par le fournisseur

Information sur l'offre et les conditions tarifaires applicables à partir du 1er janvier 2025

7.3. Service SRD II (Shareholder's Rights Directive)

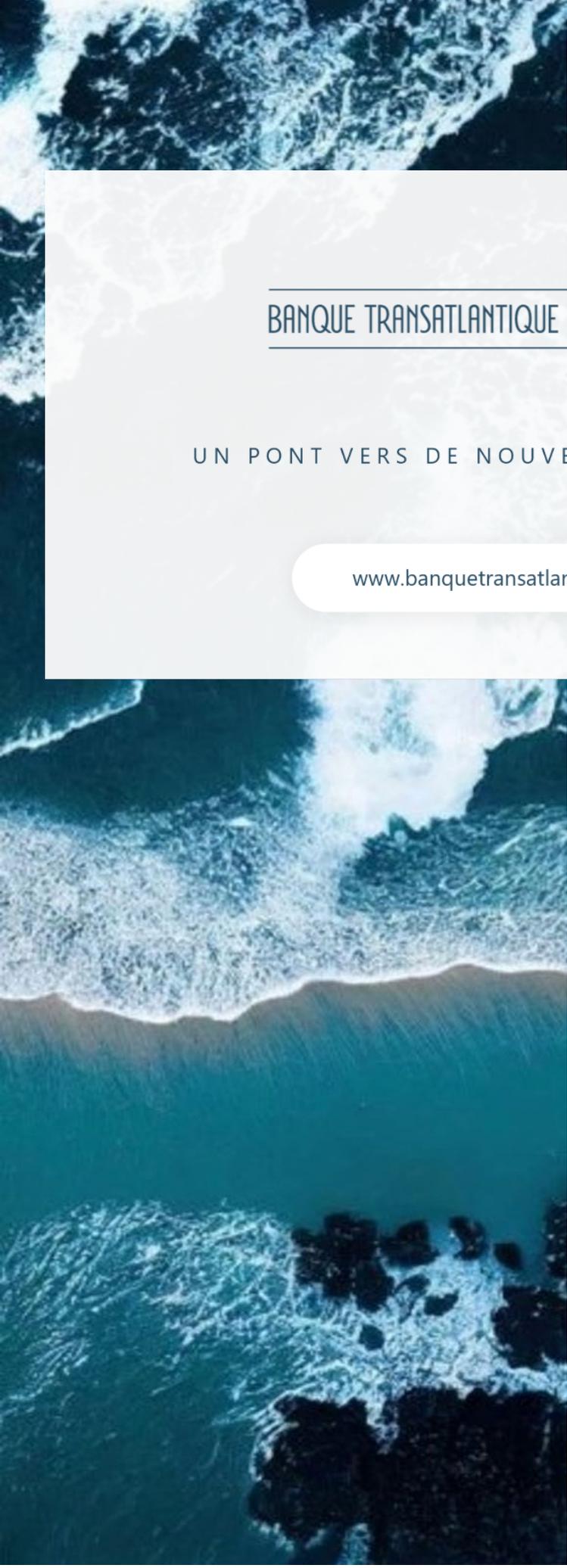
Tarification du service SRD II (+TVA en vigueur)	
Notification de la tenue d'une assemblée générale	115€ par notification reçue par voie électronique 250€ par notification reçue par courrier papier
Vote	170€ par instruction de vote

7.4. Autres services

Divers (+TVA en vigueur)	
Succession – Traitement administratif du dossier bancaire	2.215€ Hors frais juridiques externes et recherche successorale
Délivrance d'une attestation	400€
Certificat de blocage	670€
Frais de photocopie	3€ (par page)
Recherche de document archivé	280€ l'heure
Frais de clôture de compte sur comptes Personne Morale et Personnes Physique (uniquement en cas de clôture au cours de la 1ère année pour ces derniers) (exonéré TVA)	1.130€
Frais administratifs / changement d'administrateurs	170€
Frais de demande de LEI (annuel) *	280€
Frais de réédition d'extraits de compte ¹	280€ l'heure

(*) hors coût facturé par le fournisseur

¹Au sens du Règlement grand-ducal du 6 juin 2018



BANQUE TRANSATLANTIQUE LUXEMBOURG

UN PONT VERS DE NOUVEAUX HORIZONS

www.banquetransatlantique.lu